

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il nous fait plaisir de vous offrir la plus récente édition du bulletin municipal.

Malgré tous nos efforts et beaucoup d'espoir, la situation pandémique mondiale demeure très préoccupante. Bien que nous apprenions à vivre avec au travail, beaucoup de drames personnels se jouent en ce moment : isolement, délestage en santé, droits de visite restreints de nos aînés et de nos familles, déplacements contrôlés, etc. On nous annonce une éclaircie avec l'application du vaccin et la baisse des cas. Restons solidaires l'un envers l'autre, respectons les consignes et souhaitons que la venue du printemps soit source de bonnes nouvelles.

En attendant, le Service des loisirs nous invite, collectivement, à traverser le Canada à partir de chez nous, de nos rues, de notre piste cyclable, de nos sentiers de raquette et de ski de fond. Participez en grand nombre sur la page Facebook du Service des loisirs.

Finalement, vous trouverez dans ce bulletin, la déclaration adoptée par le conseil municipal et par une centaine de municipalités qui s'intitule « La démocratie dans le respect, pour le respect de la démocratie ». Pour le conseil, il est important de valoriser la démocratie et consolider ce lien de confiance qui unit les citoyens et citoyennes à leurs institutions. Déclarations agressives et gestes d'intimidation à l'égard des élus et élues, particulièrement sur les médias sociaux, n'ont pas leurs places.

Bonne lecture,

Jean-Maurice Matte, maire

Crédit photo : Mathieu Dupuis





PARC THERMIQUE

En collaboration avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) et la Corporation de développement économique de Senneterre (CDE), la Ville de Senneterre travaille activement à la mise en place d'un projet de serres utilisant l'eau chaude de la centrale de Boralex comme source principale de chauffage. C'est au cours des prochaines semaines que l'étude d'avant-projet sera déposée. L'objectif est d'offrir des conditions de productions avantageuses et amener la région vers une autonomie alimentaire au niveau de certains fruits et légumes. Si cela vous intéresse, contactez Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest, agente de développement de la Corporation de développement économique de Senneterre au 819 737-2296, poste 233 ou par courriel à mpbgenest@ville.senneterre.qc.ca.

DÉSIGNATION D'AIRES PROTÉGÉES PRÉSENTES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	NOMBRE	SUPERFICIE (KM ²)	POURCENTAGE DE SUPERFICIE DU QUÉBEC
Écosystèmes forestiers exceptionnels	37	41,50	0,06
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	1	0,11	0,00
Habitat faunique	58	119,52	0,19
Milieu naturel de conservation volontaire	1	0,10	0,00
Parc national	2	520,80	0,81
Refuge biologique	373	619,81	0,96
Réserve aquatique projetée	2	872,21	1,35
Réserve de biodiversité	2	627,26	0,97
Réserve de biodiversité projetée	12	1 805,64	2,79
Réserve écologique	8	72,23	0,11
Réserve écologique projetée	1	17,34	0,03
Réserve naturelle reconnue	1	3,01	0,01
Total		4699,72	7,27

CENTRE DE VALORISATION DES AIRES PROTÉGÉES

C'est le 9 février dernier que la Corporation de développement économique de Senneterre (CDE) dévoilait son partenariat avec Desjardins pour assurer une partie du financement de l'étude de pré-faisabilité du Centre de valorisation des aires protégées du Québec à Senneterre. Cette étude permettra de peaufiner le concept du Centre de valorisation des aires protégées et d'y connaître l'ensemble des paramètres financiers et techniques.



EMPLOIS ÉTUDIANTS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Emplois d'été étudiants

NOUS ACCEPTONS LES CANDIDATURES
DÈS MAINTENANT!

POSTES DISPONIBLES:
AU BUREAU D'INFO TOURISTIQUE
À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
AU MONT BELL








Pour déposer votre candidature:
cde@ville.senneterre.qc.ca



BOURSES D'ÉTUDES DE LA FONDATION MÉGISCANE 2020

La Fondation Mégiscane est chapeautéée par la Corporation de développement économique de Senneterre depuis maintenant 18 ans. Depuis ses débuts, plus de 67 250 \$ ont été remis en bourse d'études. Cette Fondation a été mise sur pied pour soutenir les étudiantes et les étudiants provenant de la région de Senneterre qui poursuivent leurs études postsecondaires dans un domaine relié à la foresterie ou connexe à celui-ci. Toutefois, considérant le besoin de main-d'œuvre grandissant dans différents corps professionnels du secteur de Senneterre, des bourses d'études sont également remises afin d'encourager les étudiants poursuivant leurs études dans tout autre domaine et qui ont l'intention de revenir exercer leur métier/profession dans la région.

Voici les récipiendaires de l'édition 2020 de la Fondation Mégiscane.



Mme Myriam
Benoît
*Bourse PROJET
MULTI NATURE*



Mme Arianne
Brouard
*Bourse DU
GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC*



M. Dany
Bordeleau
*Bourse PRODUITS
FORESTIERS
RÉSOLU*



Mme Sandrine
Michaud
Bourse SOCAM



Mme Anne
Robitaille
*Bourse
CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE*



Mme Virginie
Bessette
*Bourse
CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE*

FÉLICITATIONS AUX RÉCIPIENDAIRES ET UN MERCI PARTICULIER AUX PARTENAIRES FINANCIERS DES BOURSES

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

En raison de la pandémie de la COVID-19 et de la capacité d'accueil de la salle du conseil de la Ville de Senneterre, les séances du conseil municipal se tiennent toujours à huis clos.

Vous êtes invités à transmettre vos questions avant 16 h 30 la journée de la séance au courriel info@ville.senneterre.qc.ca. Elles seront répondues lors de la séance ou par courriel dans les jours suivants.

La séance fera l'objet d'une captation audiovisuelle qui sera mise en ligne le lendemain sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://www.ville.senneterre.qc.ca/LAVILLE/PUBLICATIONS> et sélectionner le filtre « *Diffusion des séances du conseil* », ou encore sur la page Facebook de la Ville de Senneterre.

LA VILLE DE SENNETERRE ADOPTE SES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : GEL DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2021

C'est un budget équilibré de 7 316 125 \$ que le conseil municipal de la Ville de Senneterre a dévoilé, soit une diminution de 1 % comparativement à celui de l'année 2020 qui était de 7 395 277 \$.

Les taux de la taxation foncière demeurent inchangés pour toutes les catégories d'immeubles. Pour ce qui est des taxes de services, aucun changement pour l'ensemble des immeubles qui sont dans le périmètre urbain. Seule la taxe de service de la gestion des matières résiduelles sur le territoire non urbanisé est modifiée, augmentant de 5 \$.

Également, une somme de 1 037 379 \$ sera consacrée au remboursement de la dette en 2021, soit l'équivalent de 14,18 % du budget total. Au 31 décembre 2020, la dette à long terme de la Ville s'élèvera à 8 848 200 \$, soit une diminution de 963 489 \$ par rapport à 2019.

Les dossiers que le conseil municipal entend prioriser et mettre de l'avant pour l'année 2021 sont d'effectuer une étude d'avant-projet pour la réalisation du Centre de valorisation des aires protégées, poursuivre le travail menant à la mise en place d'un motel serricole afin de valoriser les rejets thermiques de Boralex, effectuer les travaux de conception d'un projet de réfection de conduites sur plusieurs tronçons de rue, finaliser la mise en place du bloc sanitaire et poursuivre avec le Club Optimiste la recherche de financement pour la concrétisation d'un parc à jeux d'eau, améliorer les installations du skate-parc, continuer à supporter la Fabrique de la Paroisse Saint-Paul afin de consolider le patrimoine bâti qu'est l'église et d'en faire un lieu multifonctionnel, principalement dédié à la culture, continuer le développement et l'aménagement du site du Mont-Bell, supporter le Centre d'entraide et d'amitié autochtone dans son projet d'aménagement de lieu d'hébergement dédié à nos aînés, procéder à l'installation de compteurs d'eau, ainsi que plusieurs autres projets municipaux qui permettront d'améliorer l'efficacité de la Ville, son attractivité et les services aux citoyens.

Le logement sera un dossier d'action prioritaire en 2021, tant au niveau de la disponibilité que de sa qualité. La Ville entend mettre de l'avant plusieurs initiatives visant l'amélioration d'immeubles existants et la construction de logements.

MODES DE PAIEMENT DE TAXES

Un compte de taxes municipales qui est supérieur à 300 \$ peut être payé en trois (3) versements.

Un contribuable qui ne paie pas son premier (1^{er}) versement à l'intérieur du délai prescrit de trente (30) jours ne perd pas le privilège de payer ses taxes en trois (3) versements.

Si vous avez dépassé les périodes d'échéances, veuillez communiquer avec la réception de la Ville de Senneterre afin que la réceptionniste puisse vous donner le montant exact à payer pour vous éviter d'autres frais.

Les comptes de taxes municipales transmis par la Ville peuvent être payés par l'un des modes suivants :

Sur le site Internet de la Ville de Senneterre

⇒ Vous pouvez maintenant faire le paiement de vos taxes municipales au www.ville.senneterre.qc.ca, à l'onglet La Ville, section Trésorerie par :

- Virement bancaire : il y a 9 institutions financières participantes, soit Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia, Tangerine, RBC, BMO, TD, CIBC et HSBC;
- Carte de crédit : ce service est offert par l'entremise d'un partenaire d'affaires et un frais de service de **1,98 %** sera ajouté au montant du paiement par carte de crédit afin de couvrir le coût de traitement de la transaction (détails des frais à la page de paiement). Les numéros de facture et de matricule (sans espace) vous seront demandés et vous les trouverez au centre du compte de taxes.

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE / MUNICIPAL TAX ACCOUNT FOR THE YEAR 2020				
MUNICIPALITÉ/MUNICIPALITY VILLE DE SENNETERRE	VILLE/TOWN/FUSEAU/ZONING 89040	MATRICULE/ROLL NO. DIV. SEC. EMP. CAV. BAT. LOC. 4961 53 3579 00 0000	DATE D'ENVOI/MAILING DATE 22-02-2020	N° COMPTÉ/TAX BILL NO. 76970
DÉBITEUR DU COMPTÉ/DEBTOR'S ACCOUNT VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTÉ/SEE OWNER(S) ON NOTICE OF ASSESSMENT ANNEXED TO KNOW THE DEBTOR(S) OF THE ACCOUNT.		ADRESSE ET CADASTRE 371 05E RUE OUEST 5373090		N° SIPC NO. 4350
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE/NUMBER AND NAME OF THE MORTGAGE		NUMÉRO DU PRÊT/MTGE NUMBER	PÉRIODE D'IMPOSITION/TAXATION PERIOD ANNEE-2020	

Sur le site Internet de votre institution financière

Lors de vos paiements par Internet, veuillez bien indiquer le numéro de matricule, sans espace, qui se retrouve complètement en haut de votre compte de taxes ou sur le talon de remise, au bas de votre compte de taxes.

MUNICIPALITÉ/MUNICIPALITY VILLE DE SENNETERRE 551, 10E AVENUE SENNETERRE (QUEBEC) J0Y 2M0 TEL. : (819) 737-2296	MATRICULE/ROLL NO. 4961 53 3579 000 0000 60	UNITÉ D'ÉVALUATION/ASSESSMENT UNIT CODE D'UTILISATION USING CODE 1000 UNITÉ DE VOISINAGE NEIGHBOURHOOD UNIT 1611
RÔLE TRIENNAL/TRIENNAL ROLL 2019-2020-2021	DATE DE L'AVIS/OF NOTICE 22-02-2019	EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE/AGRICULTURAL OPERATION REGISTERED
PROPRIÉTAIRE/OWNER TREMBLAY PAULINE	FRONTAGE FRONT 21.34 M PROFONDEUR DEPTH 38.52 M	COMPRIS EN ZONE AGRICOLE LOCATED IN AN AGR. ZONE ZONAGE ZONING SUP. ZONÉE SUP. TOTALE EAE ZONED AOR BUILDING TOTAL AOR AREA
Cet avis s'adresse à la fois aux propriétaires		CATÉGORIES D'IMMEUBLES/IMMOVABLE CATEGORY CLASSE/CLASS

Par la poste

- Chèque
- Mandat-poste

À l'hôtel de ville

- Argent comptant
- Carte de débit (Interac)
- Chèque
- Mandat-poste
- Carte de crédit non acceptée

POMPIERS VOLONTAIRES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie est toujours à la recherche de candidats pour occuper des postes de pompiers volontaires.

Vous devez avoir 18 ans, être en bonne condition physique, posséder un permis de conduire valide de classe 4A ou vous engager à l'obtenir dans un délai de six mois après l'embauche, résider à l'intérieur du secteur de Senneterre et suivre la formation de « Pompier 1 ».

Vous avez le désir de relever un défi et vous aimez travailler en équipe dans un domaine intéressant, nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription sur le site Internet de la Ville de Senneterre à www.ville.senneterre.qc.ca, onglet *La Ville*, section *Service de sécurité incendie*.



BILAN 2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

L'année 2020 fut remplie de défis avec l'arrivée de la pandémie de la COVID-19 qui a débuté au mois de mars et qui se poursuit toujours. Le Service de sécurité incendie du secteur de Senneterre (SSI) s'est adapté et a mis en place des mesures préventives pour éviter la propagation. En tant que service essentiel à la population, nous avons implanté des équipes de pompiers afin d'éviter la propagation du virus à l'ensemble des pompiers. Nous avons donc fait appel à huit anciens pompiers. Avec l'aide des anciens pompiers, nous avons établi une stratégie avec deux équipes de travail sans contact physique pour minimiser les possibilités de contracter la COVID-19. Chaque équipe comptait 15 pompiers sur une cédule de sept jours actifs et sept jours inactifs. De plus, les équipes étaient séparées également selon l'expérience et la formation des pompiers (trois officiers, deux opérateurs de pompe, quatre anciens pompiers et six pompiers). De cette façon, nos effectifs respectaient le schéma de couverture de risques en sécurité incendie et assuraient une très grande efficacité lors des interventions. Plusieurs procédures ont également été mises en place afin d'éviter une contamination et/ou une propagation du virus.

D'un côté plus positif, la venue d'une personne ressource avec l'embauche du coordonnateur du Service de sécurité incendie au mois de septembre 2020 aide grandement le SSI de Senneterre dans l'exécution des tâches administratives et ainsi assurer une conformité au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la *Loi sur la sécurité incendie*.

Intervention

6

Le Service s'est déplacé lors de 47 interventions, du 2 décembre 2019 au 31 octobre 2020, réparties comme suit :

Interventions	Ville de Senneterre	Mun. Paroisse de Senneterre	Mun. de Belcourt	Entraide	Total
Alarmes	11	4	1	0	16
Risques électriques	3	1	0	0	4
Incendies extérieurs	4	1	1	0	6
Incendies de structures/bâtiments	8	2	1	0	11
Incendies de véhicules	3	1	0	0	4
Désincarcérations	0	1	0	0	1
Sauvetages en milieu isolé (SUMI)	3	0	0	1	4
Effondrements de structures/bâtiments	1	0	0	0	1
Total	33	10	3	1	47

Prévention

En 2020, afin d'atteindre l'objectif défini dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, ce sont six bâtiments à risques élevés et très élevés qui ont fait l'objet d'une visite d'inspection.

Saviez-vous que lors de la première tournée de vérification sur le fonctionnement des avertisseurs de fumée (2012-2016), une sur trois des habitations visitées ne possédait pas d'avertisseur ou avait au moins un avertisseur de fumée non fonctionnel?

Dans le contexte actuel de la COVID-19, le Service de sécurité incendie n'a pas fait de prévention dans les résidences privées avec la méthode conventionnelle du porte-à-porte. Par contre, nous avons plutôt opté pour une nouvelle façon de faire afin de poursuivre nos activités de sensibilisation du public. Une courte fiche d'auto-inspection des avertisseurs de fumée a été créée et distribuée à la population.



OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT

Nous sollicitons la collaboration des usagers de la route lors des opérations de déneigement effectuées par la Ville de Senneterre. Les employés effectuent un travail essentiel et nous vous demandons d'être courtois envers eux lors de leurs manoeuvres de déplacement; ces véhicules outils ont plusieurs angles morts.

Lorsqu'il vous est possible de le faire, empruntez un autre chemin pour vous rendre à votre destination afin d'éviter les opérations de déneigement.

Veillez suivre les signaux du signaleur pour circuler en sécurité, autant pour vous que pour les employés municipaux!

Soyez avisé que la Sûreté du Québec fait respecter le *Code de la sécurité routière*.

DÉNEIGEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

La neige déblayée doit demeurer sur votre terrain. Il est **interdit** de la pousser dans la rue, sur le trottoir, dans la ruelle ou toutes autres places publiques ou cours d'eau.



Les propriétaires de terrains situés sur des coins de rue doivent porter une attention particulière à leur dépôt de neige. Afin de garder une bonne visibilité aux intersections et prévenir les accidents, il faut s'assurer que la hauteur du dépôt n'excède pas 0,9 mètre au coin de la rue.



BORNES-FONTAINES

Les bornes-fontaines sont indispensables lors d'interventions du Service de sécurité incendie. Nous désirons simplement faire un rappel aux citoyens de respecter la distance de stationnement à proximité d'une borne-fontaine et de ne pas l'encombrer de neige si la borne-fontaine est près de votre entrée. Selon l'article 386 du *Code de la sécurité routière*, nul ne peut immobiliser un véhicule routier à moins de trois mètres d'une borne-fontaine.

CHUTE DE NEIGE : DÉGLACEZ ET DÉNEIGEZ LES SORTIES

Pour votre sécurité :

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres de sous-sol après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



En cas d'incendie, vous pourrez évacuer rapidement et faciliter l'intervention des services d'urgence.

PERMIS EN LIGNE

Le Service de l'urbanisme a créé une page sur le site Internet de la Ville de Senneterre afin que les citoyens puissent faire une demande de permis en ligne directement sur le formulaire approprié. La page permet aussi d'accéder aux divers documents, tels que les différents règlements en urbanisme ainsi que les brochures d'information.



RESPONSABLE DE L'URBANISME

Nous désirons souhaiter la bienvenue à M. Rafik Bourennani à titre de responsable de l'urbanisme à la Ville de Senneterre, qui a débuté ses fonctions le 11 janvier 2021.

N'hésitez pas à communiquer avec lui pour toute question en matière d'urbanisme au poste 212 ou par courriel à rbourennani@ville.senneterre.qc.ca.



SUBVENTION POUR ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Les programmes de subvention pour la revitalisation de bâtiments commerciaux et d'enseignes ont connu un grand succès et ont permis à plusieurs entreprises de rénover leur infrastructure, ce qui a grandement contribué à l'embellissement du centre-ville.

Malgré que ces subventions soient épuisées, il reste des sommes qui peuvent être attribuées afin que les commerces améliorent leur accessibilité universelle. Informez-vous auprès de Mme Mel-Annie Paquin, responsable de l'urbanisme, poste 214 ou mpaquin@ville.senneterre.qc.ca pour connaître les modalités d'application.

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur les tronçons de rues suivants du 1^{er} novembre au 30 avril inclusivement, entre 3 heures et 7 heures :

- 3^e Rue Ouest, entre la 9^e Avenue et la 14^e Avenue;
- 4^e Rue Ouest, entre l'extrémité sud de cette rue et la 11^e Avenue;
- 5^e Rue Ouest, entre la 9^e Avenue et la 11^e Avenue;
- 6^e Rue Ouest, de l'entrée sud de la Ville jusqu'à la 7^e Avenue;
- 7^e Avenue, entre la 6^e Rue Ouest et la 4^e Rue Ouest;
- 9^e Avenue, entre la 3^e Rue Ouest et la 5^e Rue Ouest;
- 10^e Avenue, de l'entrée ouest de la Ville jusqu'à la rue Principale;
- 11^e Avenue, entre la 3^e Rue Ouest et la 5^e Rue Ouest;
- 12^e Avenue, entre la 2^e Rue Ouest et la 3^e Rue Ouest;
- 14^e Avenue, de l'entrée nord de la Ville jusqu'à la 3^e Rue Ouest;
- Rue de la Clinique, en entier;
- Rue Principale, entre la 10^e Avenue et la 14^e Avenue.

Respectez la signalisation pour éviter le remorquage de votre véhicule et la délivrance d'un constat d'infraction!

MANDAT DE DÉMOLITION D'UNE RÉSIDENCE

C'est lors de la séance du conseil du 16 novembre 2020 que la Ville de Senneterre a donné un mandat de démolition à Construction Ross pour un bâtiment situé au 860, 9^e Avenue.

Cette démolition est rendue nécessaire étant donné l'état de désuétude avancée du bâtiment qui est aujourd'hui inhabité.

« Toutes les démarches légales ont été réalisées pour conclure qu'il n'y a pas d'autres solutions que de procéder à la démolition et d'ajouter les coûts au compte de taxes », de dire M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.



Le bâtiment est considéré comme dangereux pour le voisinage et ne peut être réhabilité d'aucune façon.

« Nous trouvons très déplorable que certains propriétaires laissent à l'abandon leur immeuble. C'est toute la communauté qui en subit les conséquences et qui, en bout de ligne, peut être appelée à assumer ces coûts », a rappelé le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

Le Service d'urbanisme fait preuve de beaucoup de vigilance pour détecter les bâtiments qui peuvent causer des préjudices aux locataires ou au voisinage. Il est de la responsabilité des propriétaires d'entretenir adéquatement leurs immeubles.

REMISE AU MAIRE

Lors de son passage à Senneterre le 7 décembre 2020, Mme Lynda Perreault, directrice de bureau de Mme Sylvie Bérubé, députée Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou (à gauche), a remis au maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à droite), la déclaration que Mme Bérubé a prononcée à la Chambre des communes le 18 novembre 2020 pour souligner l'obtention des quatre fleurons décernés par la Corporation des Fleurons du Québec.



PLOMB DANS L'EAU POTABLE

On se rappelle qu'à l'automne 2020, les médias avaient rapporté que des concentrations de plomb supérieures à la norme se trouvaient dans l'eau potable des établissements du réseau scolaire en région et à Senneterre.

En novembre 2020, la Ville de Senneterre a mandaté la même firme spécialisée en environnement que le réseau scolaire avait engagée, afin d'évaluer le plomb dans le réseau de distribution de la municipalité. Douze immeubles répartis sur le territoire ont servi à cette évaluation. Les concentrations de plomb dans l'eau ont varié de <0,0005 à 0,0007 milligramme par litre (mg/L). L'ensemble des concentrations de plomb dans l'eau potable est inférieur à la concentration maximale acceptable de 0,010 mg/L qu'a établie le *Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec* (RQEP).

À la lumière de cette étude, nous constatons que le réseau de distribution d'eau potable de la municipalité respecte les normes imposées par le Gouvernement du Québec.

LA VILLE DE SENNETERRE ENTAME LES DÉMARCHES DE MISE EN VENTE DU CENTRE AQUA-SPEC

La Ville de Senneterre débute une démarche prospective visant à se départir des actifs du Centre Aqua-Spec. Avec la construction de la nouvelle piscine qui va bon train, l'Aqua-Spec, utilisé jusqu'à maintenant comme centre de loisirs, pourrait ainsi voir sa vocation changée. La municipalité pense que ce type de bâtiment pourrait intéresser une entreprise, un particulier ou un groupe d'entrepreneurs.

En suscitant l'intérêt d'entreprises à l'échelle locale, régionale ou même provinciale, la Ville pourrait identifier des preneurs potentiels dans le domaine de l'entreposage, petites entreprises manufacturières, logements, valeur ajoutée ou autres.

Situé sur l'ancienne base militaire, le bâtiment est doté d'une structure solide de 15 608 pieds carrés de surface de plancher divisée en plusieurs sections, desservi par l'aqueduc et les égouts municipaux et possède une grande section gymnase de 8 600 pieds carrés. Toute personne ou entreprise intéressée à visiter ou à obtenir de l'information supplémentaire peuvent contacter M. Martin Brassard, gestionnaire de projets, au 819 737-2296, poste 215, ou par courriel à mbrassard@ville.senneterre.qc.ca.

La Ville entend recevoir des offres jusqu'au 15 avril 2021 et toute offre sérieuse sera considérée. Comme critères de vente, entre autres, nous jugerons de l'effet structurant du projet sur l'économie locale, de la création d'emplois, de l'utilisation respectueuse du secteur et du prix d'achat.



RÔLE DE LA CROIX-ROUGE ET RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Vous souhaitez soutenir votre communauté? Le bénévolat vous attire? Il y a une place pour vous dans l'équipe d'intervention d'urgence de la Croix-Rouge canadienne.

À titre de bénévole, vous vivrez une expérience humaine hors du commun tout en étant là pour les personnes touchées par des sinistres : incendie résidentiel, inondation, etc.

Pour plus d'informations : <https://www.croixrouge.ca/benevolat/posez-votre-candidature/benevole-en-gestion-des-urgences>

Pour poser votre candidature : www.partenairescroixrouge.ca



LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE!

Lors de la séance du 1^{er} février dernier, le conseil municipal a adopté une résolution dont voici le texte principal :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Les Journées de la persévérance scolaire se déroulent du 15 au 19 février 2021 dans tout le Québec. Pour soutenir la cause, portez le ruban de la persévérance scolaire!



SERVICE DES LOISIRS

En raison de l'incertitude engendrée par la pandémie de la COVID-19, nous vous invitons à suivre les pages Facebook de la Ville de Senneterre et du Service des loisirs pour connaître les activités qui seront accessibles à la population au cours des prochains mois.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à faire appel au personnel du Service des loisirs de la Ville de Senneterre :

- M. Félix Leblond, directeur des loisirs, au téléphone 819 737-2296, poste 521, ou par courriel à fleblond@ville.senneterre.qc.ca
- Mme Isabelle Servant, coordonnatrice des loisirs, au téléphone 819 737-2296, poste 220, ou par courriel à iservant@ville.senneterre.qc.ca
- Mme Joanie Fillion, responsable aquatique, au téléphone 819 737-2296, poste 501, ou par courriel à jfillion@ville.senneterre.qc.ca

LA TRAVERSÉE DU CANADA

La traversée se fera en 4 étapes :

Semaine 1 :

Cap d'Espoir (Terre-Neuve-et-Labrador) à Fredericton (Nouveau-Brunswick) : 1 750 km
Lundi 8 février au dimanche 14 février 2021

Semaine 2 :

Fredericton (Nouveau-Brunswick) à Senneterre (Québec) : 1 380 km
Lundi 15 février au dimanche 21 février 2021

Semaine 3 :

Senneterre (Québec) à Winnipeg (Manitoba) : 1 820 km
Lundi 22 février au dimanche 28 février 2021

Semaine 4 :

Winnipeg (Manitoba) à Vancouver (Colombie-Britannique) : 2 300 km
Lundi 1^{er} mars au dimanche 7 mars 2021

L'aventure débutera le 8 février 2021 et chaque semaine nous franchirons une étape. La 4^e semaine, nous terminerons notre trajet à Vancouver. L'arrivée se fera le 7 mars 2021, pour un total de 7 250 km parcourus en communauté.

Tous les lundis, pour chacune des activités, tous les participants devront nous faire parvenir les informations suivantes, soit par courriel à jfillion@ville.senneterre.qc.ca ou par téléphone 819 737-2296, poste 501 :

- Nom du participant
- Activité effectuée (raquette, ski de fond, marche ou course)
- Date de l'activité
- Le temps et les kilomètres parcourus

La traversée du Canada

Embarquons dans l'aventure et parcourons ensemble

7 250 km en un mois!

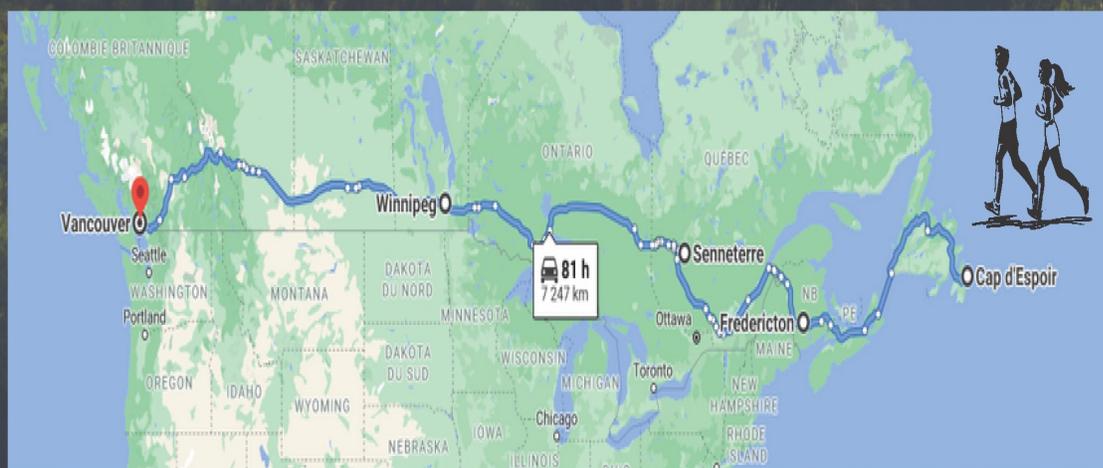
La traversée se fera en 4 étapes de Cap d'Espoir (Terre-Neuve-et-Labrador) à Vancouver (Colombie-Britannique) en passant par Senneterre.



Mobilise les membres de ta famille! Chaque semaine, fais nous parvenir ton nom, les activités accomplies, la date, le temps et les kilomètres parcourus.

Les activités admissibles sont la marche, le jogging, la raquette et le ski de fond.

Du 8 février 2021 au 7 mars 2021



Tous les détails sur la page Facebook du Service des loisirs de Senneterre.

PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION : SENNETERRE CONNAÎT UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

Senneterre aura connu une année exceptionnelle au niveau des permis émis pour la construction et la rénovation de bâtiments. La valeur totale des permis émis en 2020 est de 15 M\$ comparativement à 2,7 M\$ en 2019.

Pour le maire M. Jean-Maurice Matte, la pandémie aura eu cet effet où les gens ont effectué beaucoup de rénovation et concrétisé des projets personnels. « *Quelques commerces ont réalisé des projets d'envergure, ce qui s'ajoute au bilan fort positif de la dernière année. C'est une belle revitalisation de notre milieu qui est en train de se produire.* » Il a ajouté : « *La stabilité observée au niveau forestier et les projets de développement en cours sont d'excellents stimulants pour l'économie et sécurisants pour les investisseurs.* »

On sent la population en support à leurs commerçants et très tournée vers l'achat local. Certains commerces rayonnent même au niveau régional et n'hésitent pas à investir pour desservir une population extralocale.

CHIENS ET CHATS

Nous vous rappelons l'obligation de vous procurer votre licence pour vos animaux de compagnie avant le 15 février. Les coûts sont de :

25 \$ par chien;

10 \$ par chat.

L'achat des licences se fait en ligne au site <https://spaabitibi.com> en sélectionnant la Ville de Senneterre. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez communiquer par téléphone avec la SPA Abitibi.

Coordonnées de l'entrepreneur responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des chiens et des chats dans les limites de la Ville de Senneterre :

SPA Abitibi
Case postale 102
Amos (Québec) J9T 3A5
Tél. : 819 444-6644 ou 819 444-3030
dg@spaabitibi.com
www.spaabitibi.com

CHIENS DE 20 KILOGRAMMES ET PLUS

Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement provincial concernant l'encadrement des chiens, il est obligatoire pour les chiens de 20 kilogrammes et plus de porter en tout temps, attaché à leur laisse, un licou ou un harnais, lorsqu'ils sont dans un endroit public.



Licou



Harnais



MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

La MRCVO est un organisme municipal qui compte près de 90 employés et qui couvre la plus vaste partie de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle rassemble six municipalités qui forment trois pôles aux atouts distincts. Elle offre un grand éventail de services, tels que le développement local et entrepreneurial, la gestion des matières résiduelles, la sécurité incendie, l'aménagement du territoire et bien plus encore. Son équipe évolue dans un environnement de travail stable et flexible qui valorise l'échange et la coopération entre les supérieurs immédiats et leurs employés. De nombreux avantages sociaux et programmes sont offerts pour faire vivre ses valeurs au quotidien, soit l'approche client, l'esprit d'équipe, l'innovation et la qualité de vie.

LIEU DE TRAVAIL

1287, rue Turcotte, Val-d'Or

CONDITIONS DE TRAVAIL

La rémunération est en conformité avec le Guide de gestion des ressources humaines de la MRC de La Vallée-de-l'Or. L'horaire de travail est du lundi au vendredi.

f MRCVO
MRCVO.QC.CA

OFFRE D'EMPLOI

MÉCANICIENNE OU

MÉCANICIEN

(Poste régulier à temps plein)

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du coordonnateur des ressources matérielles, la mécanicienne ou le mécanicien devra :

- Assurer le fonctionnement des moteurs diesel en effectuant des inspections et un entretien préventif;
- Mettre à jour le dossier du véhicule en y consignant l'entretien et les réparations effectués;
- S'assurer que tous les véhicules appartenant à la MRC de La Vallée-de-l'Or soient en bon état de fonctionnement et sécuritaires;
- Respecter les exigences fédérales et provinciales relatives aux véhicules en faisant l'essai du moteur et des dispositifs de sécurité et en se conformant aux normes en matière de contrôle de la combustion;
- Faire vivre au quotidien les quatre valeurs de la MRC, soit l'approche client, l'esprit d'équipe, l'innovation et la qualité de vie;
- Effectuer toute autre tâche désignée par son supérieur.

PROFIL RECHERCHÉ

- Détenir un diplôme d'études professionnelles en mécanique de véhicule lourds routiers, en mécanique d'engins de chantier ou en mécanique automobile;
- Avoir deux années d'expérience dans le domaine;
- Posséder un permis de conduire classe 5;
- Avoir de l'entregent, être poli(e) et courtois(e);
- Être responsable, autonome et ponctuel(le);
- Savoir gérer le stress;
- Posséder des connaissances de base en français et comprendre l'anglais à l'écrit.
- Avoir des connaissances et de l'habileté en soudure générale et connaître les systèmes hydrauliques sont des atouts;

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature en envoyant son curriculum vitae à l'adresse suivante :

Concours 2021-06 : Mécanicienne ou
mécanicien

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or
42, place Hammond
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9
Adresse électronique : info@mrcvo.qc.ca
Téléphone : 819 825-7733

ÉVÈNEMENTS

- 1^{er} mars : Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
 15 mars : Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
 18 mars : Funspiel annuel de Senneterre, Club de curling
 6 avril : Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre
 19 avril : Séance du conseil, Hôtel de ville de Senneterre

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE

La bibliothèque municipale est ouverte au public pour le prêt de livre seulement.

BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE	
Heures d'ouverture	
Lundi	18 h 30 à 20 h 30
Mardi	13 h 30 à 17 h
Mercredi	13 h 30 à 17 h
Jeudi	13 h 30 à 17 h
Vendredi	13 h 30 à 17 h
Samedi	10 h à 13 h
Dimanche	FERMÉ

Pour accéder à la version numérique de ce journal, consultez le site Internet de la Ville de Senneterre à l'adresse www.ville.senneterre.qc.ca, onglet « La Ville », section « Greffe et publications » et choisir le filtre « Journal municipal ». Les différents liens Internet inscrits dans les textes y sont accessibles.



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :

551, 10e Avenue

Senneterre (Québec) J0Y 2M0

Tél. : 819 737-2296



cde@ville.senneterre.qc.ca